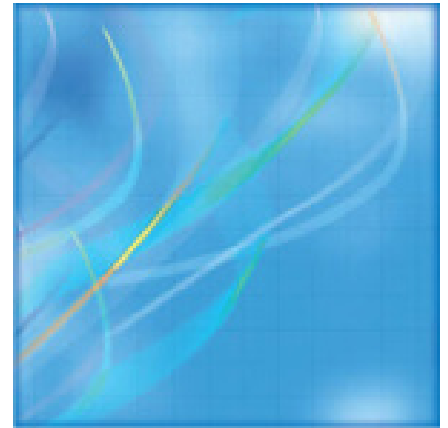


N° 62F0026M au catalogue
ISSN 1708-8887
ISBN 978-0-660-07012-4

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2015

Division de la statistique du revenu

Date de diffusion : le 27 janvier 2017



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

1. Introduction	5
2. Définitions	6
2.1 Notions générales	6
2.2 Caractéristiques des ménages	6
2.3 Exemples de dépenses des ménages	7
2.4 Caractéristiques du logement.....	8
2.5 Équipement ménager.....	9
2.6 Catégories de classification.....	9
3. Méthodologie de l'enquête	11
3.1 La population cible.....	11
3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence.....	11
3.3 Le plan d'échantillonnage	11
3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les dix provinces	11
3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les territoires	12
3.4 La collecte des données	12
3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité.....	13
3.6 Pondération et estimation	14
3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse	14
3.6.2 Étalonnage des poids	15
3.6.3 Annualisation et autres ajustements	16
3.7 Les révisions historiques.....	16
3.8 La période de référence des estimations.....	16
3.9 La comparabilité dans le temps.....	17
4. Qualité des données	19
4.1 Les erreurs d'échantillonnage.....	19
4.2 La suppression de données.....	19
4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage	19
4.3.1 Erreur de couverture	19
4.3.2 Erreur de réponse	20
4.3.3 Erreur de non-réponse.....	20
4.3.4 Erreur de traitement	22
4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle	22
4.4 L'effet des valeurs extrêmes	24
5. Dérivation des tableaux de données	25
5.1 Estimation du nombre de ménages	25
5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage	25

5.3 Exemples d'estimations de dépenses	25
5.3.1 Exemples d'estimations du nombre des ménages et des dépenses	26
5.3.2 Exemples d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal	26
5.4 Dérivation de différentes estimations à partir des tableaux.....	27
5.4.1 Dépenses moyennes par personne	27
5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)	28
5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses	28
5.4.4 Dépenses agrégées	28
5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données.....	29
5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données.....	29
5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages	30
6. Produits et services connexes	31
6.1 CANSIM	31
6.2 Totalisations personnalisées	31
7. Bibliographie.....	32
Appendice A.....	33
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada ¹ et provinces	33
Appendice B.....	34
Taux de réponse par mois de collecte, Canada ¹	34
Appendice C.....	35
Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada ¹	35
Appendice D.....	37
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada ¹	37
Appendice E.....	39
Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada ¹	39
Appendice F.....	40
Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada ¹	40
Appendice G.....	41
Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada ¹	41
Appendice H.....	44
Taux de réponse et imputation, Whitehorse, Yellowknife, Iqaluit, 2015	44

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2015

1. Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2015. Il comporte des descriptions des définitions de termes et variables de l'enquête ainsi que de la méthodologie de l'enquête et de la qualité des données. Il renferme également une section décrivant des exemples d'estimations susceptibles d'être tirées des données de l'enquête.

L'EDM est effectuée annuellement dans les dix provinces. À partir de l'EDM 2015, l'enquête est effectuée, à chaque deux ans, dans les trois capitales des territoires. Les données sont collectées auprès des ménages à partir d'un questionnaire (administré par entrevue personnelle) et d'un journal de dépenses qui est complété, uniquement par une partie des ménages sélectionnés pour l'entrevue, pour une période de deux semaines suivant l'entrevue. Le questionnaire est utilisé pour collecter l'information sur les dépenses plus élevées ou moins fréquentes à l'aide de périodes de rappel adaptées au type de dépense (dernier mois, derniers 3 mois, derniers 12 mois, ou dernier paiement), tandis que le journal fait la collecte des dépenses plus détaillées ou fréquentes.

La collecte des données est effectuée en continue au cours de l'année pour s'assurer de capter les variations saisonnières. L'EDM 2015 a été réalisée entre janvier 2015 et décembre 2015 auprès d'un échantillon de 17 603 ménages dans les dix provinces et de 767 ménages dans les trois capitales des territoires. Des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages ont été recueillis, ainsi que de l'information sur les caractéristiques du logement, les caractéristiques démographiques des ménages et l'équipement que possède le ménage.

La dernière année pour laquelle les données de l'EDM ont été collectées dans les territoires était 2012. À ce moment l'ancien modèle de l'enquête était utilisé dans les territoires. En 2015, l'EDM collecte les données uniquement dans les trois capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit) en utilisant le nouveau modèle mis en place pour les provinces en 2010. Pour cette raison les données des trois capitales du nord collectées en 2015 ne doivent pas être comparées aux données des territoires collectées en 2012 ou avant.

Il est important de noter que les données à l'échelle nationale incluent les dix provinces uniquement.

Les estimations des dépenses des ménages pour les dix provinces sont disponibles aux échelons national et provincial ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées des dépenses alimentaires sont aussi produites.

Les estimations des dépenses des ménages sont produites pour les trois capitales du nord (Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit). Les estimations par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage ne sont pas produites pour les territoires en raison des faibles tailles d'échantillon dans les capitales territoriales.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec le service à la clientèle (613-951-7355, 1-888-297-7355 ou STATCAN.income-revenu.STATCAN@canada.ca), Division de la statistique du revenu.

2. Définitions

2.1 Notions générales

Année de référence de l'enquête : Correspond à l'année de la collecte des données, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Cadeaux : Toute dépense peut inclure des cadeaux faits à des personnes à l'extérieur du ménage. Seule la valeur des cadeaux de vêtements est déclarée séparément.

Dépense : Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

Échange : Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix de l'article, le plus souvent un véhicule, le montant de la dépense est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

Membre du ménage : Personne demeurant habituellement dans le logement à la date de l'entrevue.

Ménage : Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

Personne de référence : Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence du ménage est le membre du ménage qui est principalement responsable de sa gestion financière (p. ex. la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date de l'entrevue.

Règlement d'assurance : Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête n'indique que la franchise payée pour l'article.

Taxes incluses : Toutes les dépenses comprennent, le cas échéant : la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane, et tous les autres prélèvements ou taxes.

2.2 Caractéristiques des ménages

Âge de la personne de référence : Correspond à l'âge de la personne de référence à la date de l'entrevue.

Estimation du nombre de ménages : Estimation du nombre de ménages au cours de l'année de référence de l'enquête.

Propriétaire du logement : Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

Répondants à l'entrevue : Correspond au nombre de ménages admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés par les intervieweurs, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire de l'entrevue a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

Revenu du ménage avant impôt : Correspond au revenu total avant impôt que le ménage a reçu au cours de l'année précédant l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance y compris les transferts gouvernementaux : bourses d'études et subventions de recherche, salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, Prestation universelle pour la garde d'enfants, Pension de la Sécurité de la vieillesse, prestations du RPC/RRQ, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit TPS/TVH fédéral, crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, autres revenus imposables et revenus d'un REEI et revenus de placement.

Taille du ménage : Nombre de personnes dans le ménage à la date de l'entrevue.

2.3 Exemples de dépenses des ménages

Achats d'automobiles, fourgonnettes et camions : Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetées au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. (Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.)

Aliments achetés au magasin : On entend par « magasin » tous les commerces où sont vendus des aliments, tels que les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les magasins à rayons, les magasins de type entrepôt, et les dépanneurs, ainsi que les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Ces dépôts sont exclus des dépenses lors du remboursement et apparaissent comme dépenses négatives (entrées d'argent) dans la section « Dépenses diverses ».

Aliments achetés au restaurant : On entend par « restaurant » les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, ainsi que les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Ces dépenses incluent les pourboires et n'incluent pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

Appareils électroménagers : Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils électroménagers inclus dans l'achat d'une maison.

Boissons alcoolisées : Comprend les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses d'articles et frais pour production personnelle de bière, de vin ou de spiritueux sont également incluses.

Consommation courante totale : Somme des dépenses alimentaires, de logement, courantes, d'ameublement et équipement ménager, de vêtements et accessoires, de transport, de soins de santé, de soins personnels, de loisirs, d'éducation, de matériel de lecture et autres imprimés, de produits de tabac et boissons alcoolisées, de jeux de hasard, et de dépenses diverses.

Dépenses totales : Somme de la consommation courante totale, des impôts sur le revenu, des paiements d'assurance individuelle et cotisations à des régimes de pension de retraite, et des dons en argent, pensions alimentaires et contributions aux œuvres de bienfaisance.

Eau, combustibles et électricité (pour le logement principal) : Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité, et de gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal, qu'il soit loué ou appartenant à un membre du ménage.

Forfait-voyages : Comprend au moins deux éléments tels que le transport et l'hébergement, ou bien l'hébergement avec la nourriture et les boissons.

Hébergement hors du foyer : Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait-voyage.

Impôts sur le revenu : Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois prises en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Les primes d'assurance-maladie provinciale sont aussi incluses.

Jeux de hasard : Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

Logement : Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement (comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages).

Loyer : Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses pour l'utilisation du logement à des fins commerciales, ou du montant provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire.

Primes d'assurance des locataires/propriétaires : Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

Produits de tabac et articles pour fumeurs : Comprennent les cigarettes, tabac, cigares, cigarettes électroniques, allumettes, pipes, briquets, cendriers, papier et tubes à cigarettes, et autres articles pour fumeurs.

Rabais et remboursements : Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives » puisqu'ils constituent une entrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant) : Dépenses pour les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour tous les types de travaux de réparations et d'entretien, incluant les dépenses pour les réparations et l'entretien de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

Soins de santé : Comprennent les frais directs défrayés par les ménages nets des dépenses remboursées, ainsi que les primes d'assurance-maladie privée.

Taxes foncières et scolaires et frais d'égouts et d'aqueduc pour maisons de villégiature et autres résidences secondaires appartenant au ménage : Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets, égouts), les améliorations locales, les taxes scolaires, et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

2.4 Caractéristiques du logement

Besoin de réparations : Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date de l'entrevue pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- **Les réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement, ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés et plafonds humides et les fondations qui s'effritent.
- **Les réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou la partie du revêtement extérieur manquants et la peinture écaillée.

Genre de logement : Genre de logement où demeure le ménage à la date de l'entrevue. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- **Un logement individuel non attenant** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparé sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- **Un logement individuel attenant** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles ou de maisons en rangée.
- **Appartement** comprend les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.
- **Les autres** logements englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

Mode d'occupation : Situation du ménage en matière de logement à la date de l'entrevue.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'entrevue.

- **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date de l'entrevue.

Nombre de salles de bains (pour le logement occupé à la date de l'entrevue) : Nombre de pièces dans le logement avec une douche ou une baignoire.

2.5 Équipement ménager

Ordinateur : Exclut les systèmes qui servent exclusivement à des fins commerciales.

Service téléphonique conventionnel : Inclut les services téléphoniques conventionnels utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement.

Téléphone cellulaire : Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

Utilisation d'Internet à la maison : Indique si le ménage a accès à l'Internet à la maison.

Véhicules appartenant au ménage : Nombre de véhicules (automobiles, camions et fourgonnettes) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédant la date de l'entrevue.

2.6 Catégories de classification

Canada : Les données au niveau du Canada incluent les dix provinces seulement.

Capitales des trois territoires : Ce sont les trois capitales Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (basé sur le concept de subdivision de recensement de 2011).

Quintile de revenu du ménage avant impôt (national) : Les groupes de revenu sont obtenus par le classement des ménages répondants de l'entrevue en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait être en principe la même, mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour l'entrevue et une autre série de poids pour le journal) implique une estimation du nombre de ménages équivalente entre l'entrevue et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon les poids de l'entrevue ou ceux du journal (voir la section 5).

Mode d'occupation du logement : Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date de l'entrevue.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.
 - ▶ Propriétaires avec hypothèque désigne les propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date de l'entrevue.
 - ▶ Propriétaires sans hypothèque désigne les propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataires** désigne les ménages qui louaient un logement à la date de l'entrevue (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire, ou ne payant aucun loyer ou un loyer réduit).

Type de ménage : Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

- **Ménages d'une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date de l'entrevue.
- **Ménages de couples** sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date de l'entrevue. Ce type de ménage peut être réparti en ménages de conjoints sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fils, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants

en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.

- **Ménages monoparentaux** sont les ménages dans lesquels la personne de référence n'a aucun conjoint à la date de l'entrevue et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne comprennent pas d'autres personnes.
- **Autres ménages** sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (par exemple, un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
 - ▶ les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié » ; ou
 - ▶ les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier).

Taille de la région de résidence : Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites de recensement de la population de 2011.

- Centres de population :
 - ▶ 1 000 000 et plus
 - ▶ 500 000 à 999 999
 - ▶ 250 000 à 499 999
 - ▶ 100 000 à 249 999
 - ▶ 30 000 à 99 999
 - ▶ 1 000 à 29 999
- Région rurale

Centre de population : Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon qu'ils sont petits, moyens ou grands tel que défini ci-dessous :

- Petit centre de population : 1 000 à 29 999
- Moyen centre de population : 30 000 à 99 999
- Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

Région rurale : Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme région rurale. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

Âge de la personne de référence : Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

3. Méthodologie de l'enquête

3.1 La population cible

La population cible de l'EDM 2015 correspond à la population des dix provinces canadiennes et des capitales des trois territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit). Les pensionnaires d'établissements institutionnels et les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires sont exclus de la population cible ainsi que les personnes vivant dans les réserves indiennes. Ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Également exclues sont les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes ;
- les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires, les camps de travail, etc. ; et
- les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins de 0,5 % de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir la section 3.6).

3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête collecte également les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication). De plus, des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers sont combinées aux données de l'enquête.

Pour les dépenses collectées à partir du questionnaire, la longueur de la période de référence varie selon la période de rappel spécifiée dans la question (par exemple, le dernier mois, les trois derniers mois ou les douze derniers mois). La période de référence varie également en fonction du mois de collecte (par exemple « les douze derniers mois » pour les ménages de l'échantillon de janvier 2015 correspondent à la période de janvier 2014 à décembre 2014, tandis que la période de douze mois des ménages de l'échantillon de décembre 2015 correspond aux mois de décembre 2014 à novembre 2015). Les dépenses collectées à partir du journal de dépenses sont déclarées pendant une période de deux semaines.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour collecter les dépenses relatives à des biens et services plus dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date de l'entrevue. La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'année de l'enquête (par exemple, 2014 pour l'EDM de 2015).

3.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'EDM de 2015 est constitué de 17 603 ménages répartis dans les dix provinces et de 767 ménages répartis dans les trois capitales du nord (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit).

3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les dix provinces

Dans les dix provinces, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. Il s'agit essentiellement d'un plan à deux degrés dont le premier degré est un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). Une liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements dans chaque grappe. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération, mais les logements sélectionnés pour l'EDM sont différents des logements sélectionnés pour l'EPA.

Depuis l'EDM 2012, la sélection des ménages pour compléter le journal était faite de sorte qu'on demandait à cinquante pourcent des ménages sélectionnés pour l'entrevue de compléter le journal. Ainsi, dans chaque grappe sélectionnée, un sous-échantillon des ménages sélectionnés complètent le journal. Le modèle de l'EDM de 2015 a été modifié de sorte que cent pourcent des ménages échantillonnés pour l'entrevue entre août et décembre ont aussi été sélectionnés pour compléter le journal. Le taux est resté à cinquante pourcent pour le reste de l'année.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations de qualité similaire entre les provinces. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le tableau 1a de la section 4. L'échantillon est ensuite réparti entre les strates formées en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables sociodémographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations particulières telles que les ménages à haut revenu. Dans le but d'améliorer la qualité des estimations, la répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en douze sous-échantillons de tailles similaires.

Les concepts géographiques utilisés pour l'échantillon de l'EDM 2015 sont ceux du Recensement de 2011.

3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les territoires

Dans les capitales des trois territoires, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage à un degré. La première étape de l'allocation de l'échantillon était de déterminer le nombre de logements à échantillonner dans chaque capitale. L'échantillon global est alloué à chaque capitale selon sa taille et la qualité des estimations obtenues des cycles précédents de l'EDM dans le nord. Les tailles des échantillons des capitales des territoires sont présentées au tableau 1b de la section 4.

Dans les trois capitales des territoires du nord, tous les ménages sélectionnés pour l'entrevue, sont aussi appelés à compléter le journal des dépenses.

Comme pour les provinces, l'échantillon est réparti en douze sous-échantillons mensuels de tailles similaires, et les concepts géographiques utilisés pour les échantillons des capitales territoriales de l'EDM 2015 sont ceux du Recensement de 2011.

3.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête à participation volontaire. Les données sont principalement obtenues directement du répondant à partir de deux modes de collecte : une entrevue en personne effectuée par un intervieweur à l'aide d'un questionnaire disponible sur un ordinateur portable, et un journal dans lequel le ménage doit déclarer ses dépenses quotidiennes pendant une période de deux semaines. La collecte des données de l'EDM 2015 a été effectuée sur une base continue de janvier à décembre 2015 auprès d'un échantillon de ménages réparti sur douze cycles de collecte mensuelle.

Les ménages de l'échantillon doivent d'abord répondre à un questionnaire (administré par entrevue personnelle assistée par ordinateur) qui collecte principalement les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement) pour une période de rappel dont la longueur varie selon le type de dépenses. Pour les dépenses régulières, l'approche consiste typiquement à collecter le montant du dernier paiement effectué ainsi que la période couverte par ce paiement. Pour les autres types de dépenses collectées à partir de l'entrevue, des périodes de rappel de un mois, trois mois ou douze mois sont utilisées. Les périodes de rappel sont définies en termes de mois précédant le mois de l'entrevue. Par exemple, une période de référence des trois derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin 2015 correspondra à la période du 1^{er} mars au 31 mai 2015. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'information sur l'équipement ménager, qui sont également recueillis à l'entrevue, représentent la situation du ménage au moment de l'entrevue. Depuis 2013, les répondants sont informés que les données d'enquête seront combinées avec des données de l'impôt des particuliers pour obtenir certaines variables reliées au revenu personnel des membres du ménage âgés de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année civile précédant

l'année de l'enquête. La période de référence des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers est l'année civile précédant l'année de l'enquête.

À la suite de l'entrevue, on demande aux ménages sélectionnés pour compléter le journal des dépenses d'y inscrire les dépenses effectuées par tous les membres du ménage pendant une période de deux semaines débutant le lendemain de l'entrevue. Les ménages doivent inclure toutes leurs dépenses à l'exclusion de quelques types de dépenses tels que le loyer, les paiements réguliers pour les services publics, et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont la possibilité de fournir les reçus de leurs achats effectués durant la période de deux semaines afin de réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils doivent toutefois ajouter de l'information supplémentaire sur le reçu si la description de l'item indiquée sur le reçu est incomplète.

Un suivi téléphonique est effectué quelques jours après l'entrevue pour vérifier si le répondant a des questions à propos du journal et pour rappeler des informations importantes relatives à la façon de le remplir. À la fin de la période de deux semaines, l'intervieweur retourne au logement du répondant pour reprendre le journal et poser quelques questions supplémentaires qui permettent au répondant de rapporter certaines dépenses qu'il pourrait avoir oublié de déclarer.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont numérisés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des items parmi une liste de plus de 650 codes différents.

3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire informatisé comporte de nombreuses caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin d'identifier des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, l'intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). Une fois que les données sont transmises au bureau central, on entreprend une série complète d'étapes de traitement pour effectuer une vérification approfondie de chacun des questionnaires reçus. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Plusieurs vérifications sont également effectuées sur les données des journaux lorsque ces derniers sont reçus au bureau central ainsi que tout au long des étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée, et qu'il n'y a pas d'items qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées. Un échantillon de journaux est choisi pour être vérifié au complet de nouveau afin de s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux, et les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée sur les journaux est suffisante en utilisant des paramètres basés sur les caractéristiques du ménage. On compare les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimum estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies, Colombie-Britannique, et les trois capitales des territoires du nord combinées), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés et sont considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'items déclarés (par exemple, une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non-répondus ; ils sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non répondues.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide à certaines questions de l'entrevue, on a généralement recours à l'imputation par enregistrement donneur selon la technique du plus proche voisin. C'est-à-dire, les données d'un autre répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont utilisées pour imputer. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois, ce groupe étant formé de sorte à tenir compte des relations entre ces variables. Les caractéristiques pour identifier le donneur sont choisies de sorte à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement, et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certaines informations sont manquantes dans le journal des dépenses. Par exemple, un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense mais ne pas avoir indiqué son coût, ou encore il peut avoir fourni le total d'un achat (tel que le total d'une épicerie) sans en détailler les composantes. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries, etc.). L'imputation est effectuée au niveau des items déclarés dans le journal et les caractéristiques souvent retenues pour identifier le donneur sont le coût, le code partiel disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et trimestre pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.

Depuis 2012, la méthode d'imputation qui permet de détailler les dépenses lorsqu'un répondant fournit seulement un montant total dans le journal a été raffinée de sorte à utiliser de l'information supplémentaire sur le type de magasin où les achats ont été effectués. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la vente croissante de produits d'alimentation dans les grandes chaînes de magasins non spécialisées en alimentation.

Pour le revenu personnel, les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur. L'imputation du revenu et des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement (SCANCIR) de Statistique Canada.

Après l'imputation des données, des taxes sont ajoutées aux items du journal qui sont rapportés en excluant les taxes. En effet, des instructions sont fournies aux répondants pour indiquer quand inclure ou ne pas inclure les taxes aux dépenses rapportées au journal de sorte à réduire le fardeau de réponse. Ainsi la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP), et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont ajoutées aux items du journal selon les taux de taxation fédéraux et provinciaux.

3.6 Pondération et estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages dans la population cible. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête.

Deux types de poids d'enquêtes sont nécessaires pour l'EDM (un poids pour l'entrevue et un deuxième pour le journal) pour deux raisons. La première raison est que, dans les provinces, il n'y a qu'un sous-ensemble des ménages échantillonnés à qui on demande de compléter le journal. En deuxième lieu, parmi les ménages sélectionnés pour compléter le journal, certains ne répondront seulement qu'à l'entrevue. Donc, seulement un sous-ensemble des ménages qui répondent à l'entrevue complètera aussi le journal.

3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse

Le calcul du poids pour chaque ménage comporte plusieurs étapes. On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionnée de la population cible. Par la suite, des ajustements sont appliqués aux poids de l'entrevue et aux poids du journal.

Les poids de l'entrevue sont d'abord ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas répondu au questionnaire. Ils sont ensuite ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaires ; cette opération est appelée l'étalonnage des poids. Trois sources de données sont utilisées pour l'étalonnage des poids tel que présenté à la section suivante.

Les poids du journal sont aussi ajustés pour tenir en considération les ménages qui n'ont pas complété le journal. Les poids du journal sont d'abord ajustés pour la non-réponse au questionnaire, et ensuite pour la non-réponse au journal parmi les répondants au questionnaire. Les poids du journal passent par la suite par le processus d'étalonnage tel que décrit à la section suivante.

3.6.2 Étalonnage des poids

3.6.2.1 Étalonnage des poids dans les provinces

En premier lieu, les poids de l'entrevue dans les provinces sont ajustés selon le nombre de personnes par groupe d'âge et le nombre de ménages par taille provenant des estimations de population produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces estimations sont basées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur des données administratives. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon neuf groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, 65 à 74, et 75 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial, et les estimations selon deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) sont utilisées à l'échelle des régions métropolitaines de recensement. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles provinciales pour trois catégories de taille du ménage (une, deux et trois personnes ou plus). Un ajustement est également effectué afin d'assurer une représentation adéquate du nombre de ménages à chaque trimestre.

Une seconde source pour l'étalonnage des poids de l'entrevue est l'État de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données du T4 permettent de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids de l'entrevue sont donc ajustés pour correspondre aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements basées sur les percentiles provinciaux (0 au 25^e, 25^e au 50^e, 50^e au 65^e, 65^e au 75^e, 75^e au 95^e, et 95^e au 100^e).

Débutant avec l'EDM 2012, une troisième source pour l'ajustement des poids de l'entrevue provient des données d'impôt des particuliers (T1) de l'ARC. Les poids de l'entrevue sont ainsi ajustés au nombre d'individus dans les trois classes de revenu personnel les plus élevées (basées sur les percentiles 95,5^e, 97^e et 98,5^e) pour chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard où une seule classe est utilisée. Cet ajustement vise à compenser la sous-représentativité de ces individus parmi les répondants à l'enquête.

Les poids du journal sont ajustés pour totaliser des estimations démographiques d'une façon similaire à celle utilisée pour les poids de l'entrevue. Les estimations démographiques du nombre de personnes utilisées à l'échelon provincial sont les mêmes pour le journal que pour l'entrevue, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard où uniquement sept groupes d'âge sont utilisés en raison de la petite taille d'échantillon (0 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, et 65 et plus). À l'échelon des régions métropolitaines de recensement, la distinction des deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) est maintenue uniquement pour Montréal, Toronto et Vancouver. Pour le reste des régions métropolitaines le nombre total des personnes est considéré. Comme pour les poids de l'entrevue, les poids du journal sont ajustés pour correspondre aux totaux des estimations annuelles provinciales pour les trois catégories de taille du ménage (une personne, deux, et trois ou plus) à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard où uniquement deux catégories de tailles de ménages sont considérées (une personne et trois ou plus combinés, et deux personnes). Pour le journal, aucun ajustement n'est effectué pour correspondre aux estimations par trimestre.

Les poids du journal sont aussi ajustés en fonction du revenu. Au lieu d'ajuster en fonction des données de salaires et traitement (T4), les poids sont ajustés aux estimations, provenant de l'entrevue, du nombre de ménages par quintile de revenu et par province (0-20^e, 20^e-40^e, 40^e-60^e, 60^e-80^e et 80^e-100^e percentile). Cet ajustement aux estimations de l'entrevue permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants de l'entrevue. Les poids du journal sont aussi ajustés pour correspondre au nombre d'individus à revenu élevé provenant des comptes des données d'impôt des particuliers, en utilisant une seule classe de revenu établie à partir du 95,5^e percentile (ce dernier ajustement n'est pas appliqué à l'Île-du-Prince-Édouard).

3.6.2.2 Étalonnage des poids dans les trois capitales des territoires du nord

Dans les trois capitales des territoires, uniquement cinq groupes de contrôles sont utilisés pour ajuster les poids de l'entrevue suite à la faible taille de l'échantillon dans ces villes. Ces poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles pour deux groupes d'âge (nombre de personnes âgées de moins que 18 ans et nombre de personnes âgées 18 ans et plus) et pour le nombre de ménages formés d'une personne, de deux personnes, et de trois personnes ou plus.

À Yellowknife et Whitehorse, les mêmes totaux de contrôle démographiques utilisés pour l'entrevue sont aussi utilisés pour le journal. Vu la faible taille de l'échantillon à Iqaluit, seulement deux groupes de contrôles sont utilisés pour

le journal : le nombre d'individus (tous les groupes d'âge combinés) et le nombre des ménages (toutes les tailles de ménages combinées).

3.6.3 Annualisation et autres ajustements

Toutes les dépenses collectées à partir de l'entrevue et du journal sont converties en montants annuels (annualisées) en les multipliant par un facteur adapté selon la période de rappel. Certaines dépenses sont aussi corrigées par un facteur d'ajustement lorsque des valeurs influentes (extrêmes) sont identifiées. Dans le cas du journal, un autre facteur d'ajustement est produit pour tenir compte des jours non-répondus.

Les estimations d'une catégorie de dépenses collectées lors de l'entrevue correspondent donc à la somme pondérée (par le poids de l'entrevue) des valeurs annualisées et ajustées. Les estimations d'une catégorie de dépenses qui provient des données du journal sont calculées de façon similaire à partir des poids du journal et des facteurs d'annualisation et d'ajustement appropriés. Finalement, les estimations des catégories de dépenses sommaires qui regroupent des composantes provenant des deux modes de collecte sont produites en additionnant les estimations des composantes provenant du journal et celles provenant de l'entrevue.

3.7 Les révisions historiques

Les estimations de l'EDM 2015 furent calculées à partir des poids ajustés aux projections démographiques de 2015. Ces projections démographiques sont fondées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur de l'information plus récente provenant de sources administratives telles que les registres de naissances, décès et migration.

Afin de rendre possible la comparaison des estimations de l'EDM au cours du temps, les estimations de l'EDM 2010, 2011, 2012 et 2013 ont été révisées selon les projections démographiques basées sur le Recensement de 2011. Les estimations de l'EDM 2014 ont été produites en utilisant les projections du Recensement de 2011. Ainsi, le processus de pondération est uniformisé pour la période de 2010 à 2015.

Les révisions historiques basées sur le Recensement de 2011 tiennent aussi compte des améliorations à la méthode d'étalonnage des poids de l'entrevue et du journal introduites avec l'EDM 2014.

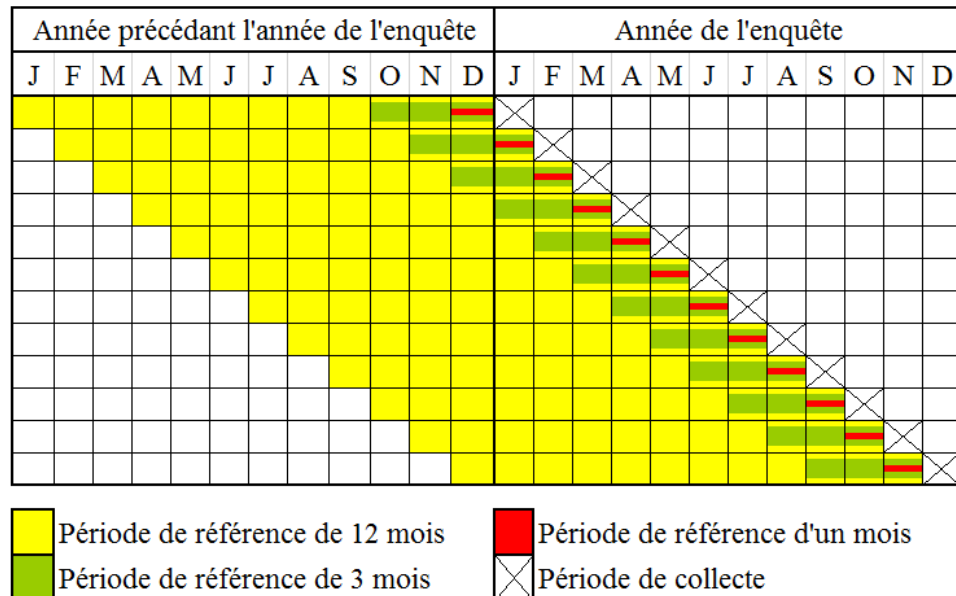
Les estimations de l'EDM antérieures à 2010 (2001-2009) sont basées sur des poids ajustés à des projections démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001. Aucune révision de ces données (fondées sur les données du recensement de 2006 ou de 2011) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM 2010 (voir section 3.9).

Aucune révision historique n'est prévue pour les données collectées dans les trois capitales du nord puisque 2015 marque la première année de collecte dans ces villes avec le nouveau modèle de l'EDM.

3.8 La période de référence des estimations

Avec la collecte mensuelle continue, la période à laquelle réfèrent les données collectées diffère d'un mois à l'autre tel qu'illustré à la figure 1. À titre d'exemple, pour un item de dépense collecté pour une période de rappel de trois mois, les données provenant de l'échantillon de juillet couvrent des dépenses effectuées du 1^{er} avril au 30 juin alors que pour l'échantillon de décembre, les dépenses réfèrent à la période du 1^{er} septembre au 30 novembre.

Figure 1
Périodes de référence selon les échantillons mensuels pour trois différentes longueurs de périodes



Les dépenses collectées pour une période de moins de douze mois sont annualisées pour que toutes des dépenses couvrent une période de douze mois. Les estimations de l'EDM sont produites en combinant les données des douze échantillons mensuels.

Lorsqu'on combine les données des douze échantillons mensuels pour générer des estimations de dépenses annuelles, pour les items de dépenses collectés avec une période de rappel de trois mois ou moins, les dépenses couvertes sont principalement des dépenses ayant été effectuées pendant l'année de référence de l'enquête. C'est aussi le cas pour toutes les dépenses collectées à partir du journal.

Pour les items de dépenses avec une période de rappel de douze mois, les dépenses collectées se distribuent entre janvier de l'année précédant l'année de l'enquête et novembre de l'année de l'enquête, en fonction du mois de collecte. Par exemple, les dépenses collectées en janvier couvrent la période de janvier à décembre de l'année précédant l'année de l'enquête, alors que les dépenses collectées en décembre couvrent la période de décembre de l'année précédant l'année de l'enquête à novembre de l'année de l'enquête. Pour que les estimations produites représentent une même période de douze mois lorsque les données des douze échantillons mensuels sont combinées, on doit faire l'hypothèse que les dépenses de l'année de l'enquête sont similaires à celles de l'année précédente. Ceci doit être considéré lorsqu'on compare des estimations basées sur des périodes de rappel de douze mois avec celles basées sur des périodes plus courtes.

Les limites du modèle de collecte à produire des estimations de dépenses référant à une même période (ou une même année) sont connues puisque la majorité des pays utilisent cette méthodologie. Malgré ces limites, la collecte continue avec des périodes de référence adaptées à la capacité du répondant à fournir l'information est considérée préférable pour obtenir des données reflétant les dépenses réelles des ménages.

3.9 La comparabilité dans le temps

L'Enquête sur les dépenses des ménages est menée sur une base annuelle depuis 1997. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures, l'enquête périodique sur les dépenses des familles et l'enquête annuelle sur l'équipement ménager. Avant 2010, l'enquête était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses encourues au cours de l'année civile précédente, quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009.

Une nouvelle méthodologie, qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour collecter les dépenses des ménages, a été instaurée dans les dix provinces avec l'EDM 2010. Les périodes de rappel ont été raccourcies pour plusieurs items de dépenses et la collecte est maintenant effectuée en continue au cours de l'année. Bien que les catégories de dépenses se trouvant dans l'EDM remanié soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, les utilisateurs de l'EDM sont avisés de ne pas comparer les données de l'EDM depuis 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire.

Le nouveau modèle de l'EDM intègre une partie importante du contenu qui était auparavant collecté par l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont collectées dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses que l'on demande au ménage de remplir sur une période de deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple, les poids des aliments et leur quantité ne sont pas collectés) dans le but de contrôler le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête a également fait l'objet d'une revue en 2010 dans le but de réduire le temps d'entrevue. Plusieurs composantes concernant l'équipement ménager et les caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, débutant avec l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement de données d'impôt des particuliers.

Dans les trois capitales des territoires du nord, le nouveau modèle de l'EDM (appliqué dans les dix provinces depuis 2010) a été appliqué pour la première fois en 2015. Le plan d'échantillonnage dans les territoires a changé en 2015. Dans les années précédentes, la couverture géographique des territoires du nord était presque complète où uniquement les régions très éloignées étaient exclues. En 2015, la couverture géographique se limite aux trois capitales pour des raisons opérationnelles et budgétaires suite à l'adoption du nouveau plan de l'EDM. Pour cette raison, les utilisateurs sont appelés à ne pas comparer les données du nord de 2015 avec celles des années précédentes, à moins d'indication contraire.

Finalement, pour les années de référence de 2010 à 2015, les estimations de l'EDM sont basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2011.

4. Qualité des données

Comme toutes les enquêtes, l'EDM est sujette aux erreurs, et ce malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes de l'enquête pour les éviter ou en contrôler les impacts. On distingue deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

4.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un item de dépense réfère aux différences entre les unités de la population en termes de dépenses pour cet item. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de cet item de dépense est élevée.

L'erreur type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations suite au choix d'un échantillon particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages 95 % du temps.

Les erreurs types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « bootstrap » (voir la bibliographie [1] à la section 7). Des CV sont disponibles pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence. Pour les territoires du nord, les CV sont disponibles pour les estimations des trois capitales.

4.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les estimations ayant un CV supérieur ou égal à 35 % ont été supprimées des tableaux publiés. Les estimations supprimées contribuent toutefois aux estimations des catégories sommaires. Par exemple, l'estimation pour un item particulier des dépenses en vêtements pourrait être supprimée, mais ce montant serait inclus dans l'estimation des dépenses totales au titre des vêtements.

4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

4.3.1 Erreur de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, ou encore pendant la collecte ou le traitement des données.

4.3.2 Erreur de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants, ou la déclaration de données inexacts par les répondants.

Les erreurs de réponse demeurent l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer. De façon générale, l'exactitude des données à l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers.

4.3.3 Erreur de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que l'information fournie s'avère inutilisable. Le principal impact de la non-réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des non-répondants diffèrent de celles des répondants d'une manière qui impacte les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ils n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

Au niveau national (uniquement les dix provinces), le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM de 2015 est 60,9 %. Les détails pour chaque province sont fournis dans le tableau 1a. Le tableau inclut également les comptes de ménages non répondants groupés selon la raison de la non-réponse. D'une part, il y a ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, d'autre part ceux qui ont refusé de participer à l'enquête, et finalement ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances spéciales (par exemple si le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou si l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant). Les ménages dans cette dernière catégorie sont appelés non répondants résiduels.

Tableau 1a
Taux de réponse à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ²
			nombre			pourcentage
Canada	17 603	1 608	4 588	684	10 723	60,9
Provinces de l'Atlantique	5 474	419	1 298	229	3 528	64,5
Terre-Neuve-et-Labrador	1 571	127	324	46	1 074	68,4
Île-du-Prince-Édouard	729	43	186	33	467	64,1
Nouvelle-Écosse	1 641	84	453	72	1 032	62,9
Nouveau-Brunswick	1 533	165	335	78	955	62,3
Québec	2 231	152	608	69	1 402	62,8
Ontario	2 801	262	795	177	1 567	55,9
Provinces des Prairies	5 103	571	1 353	134	3 045	59,7
Manitoba	1 685	189	471	46	979	58,1
Saskatchewan	1 550	116	426	42	966	62,3
Alberta	1 868	266	456	46	1 100	58,9
Colombie-Britannique	1 994	204	534	75	1 181	59,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Un certain nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal ne le complètent pas ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits dans la section 3.5. Pour l'EDM 2015, le taux de réponse au journal parmi les ménages ayant complété l'entrevue et qui ont été sélectionnés pour remplir le journal est de 65,7 % (à l'échelon national, incluant uniquement les provinces). Les taux à l'échelon provincial sont présentés au tableau A1 de l'appendice A. Le taux de réponse final au journal (défini comme étant le pourcentage de journaux utilisables relatif au nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal) est 39,9 % à l'échelle nationale, et les taux provinciaux sont fournis dans le tableau 2a.

Tableau 2a
Taux de réponse au journal, Canada¹ et provinces, 2015

	Ménages admissibles ²	Ménages non-répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			pourcentage
Canada	12 571	4 950	2 441	170	5 010	39,9
Provinces de l'Atlantique	3 900	1 432	705	67	1 696	43,5
Terre-Neuve-et-Labrador	1 104	343	174	20	567	51,4
Île-du-Prince-Édouard	519	196	130	9	184	35,5
Nouvelle-Écosse	1 191	466	243	20	462	38,8
Nouveau-Brunswick	1 086	427	158	18	483	44,5
Québec	1 595	591	346	22	636	39,9
Ontario	1 991	860	413	19	699	35,1
Provinces des Prairies	3 673	1 491	696	49	1 437	39,1
Manitoba	1 217	506	227	14	470	38,6
Saskatchewan	1 116	427	174	17	498	44,6
Alberta	1 340	558	295	18	469	35,0
Colombie-Britannique	1 412	576	281	13	542	38,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux mensuels de l'entrevue et du journal pour les dix provinces se trouvent aux tableaux B1 et B2 de l'appendice B. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement se trouvent aux tableaux C1, C2, C3 et C4 de l'appendice C respectivement.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont disponibles aux tableaux D1, D2, D3 et D4 de l'appendice D selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et le quintile de revenu avant impôt pour les dix provinces.

Les taux de réponse à l'entrevue des trois capitales du nord sont fournis dans le tableau 1b. Pour les trois capitales combinées, le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM 2015 est de 65,8 %.

Tableau 1b
Taux de réponse à l'entrevue, trois capitales des territoires, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ¹
			nombre			pourcentage
Capitales des territoires	767	64	183	15	505	65,8
Whitehorse	333	11	112	6	204	61,3
Yellowknife	297	40	51	6	200	67,3
Iqaluit	137	13	20	3	101	73,7

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Dans les capitales des trois territoires, on demande à tous les ménages sélectionnés pour l'entrevue de compléter aussi le journal. Comme dans les provinces, certains ménages ne complètent pas ou déposent un journal non utilisable selon les critères cités à la section 3.5. Pour 2015, le taux de réponse au journal dans les trois capitales du nord combinées est de 38,6 %, comme le montre le tableau 2b.

Tableau 2b
Taux de réponse au journal, trois capitales des territoires, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non- répondants à l'entrevue ¹	Journaux ²			Taux de réponse ⁴ pourcentage
			Refusés ³ nombre	Inutilisables	Utilisables	
Capitales des territoires	767	262	195	14	296	38,6
Whitehorse	333	129	83	4	117	35,1
Yellowknife	297	97	63	6	131	44,1
Iqaluit	137	36	49	4	48	35,0

1. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Pour les capitales du nord, les taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue sont donnés au tableau H1 de l'appendice H. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par trimestre sont donnés aux tableaux H2 et H3 de l'appendice H.

Pour tous les ménages sélectionnés (les provinces et les capitales du nord), si le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés à la section 4.3.5.

Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période requise de 14 jours. Des facteurs d'ajustement sont donc calculés pour tenir compte de ces journées non-répondues.

4.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 3.5.

4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Son importance dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle à l'entrevue peut être causée par un manque d'information ou par une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle à l'entrevue sont présentés aux échelons national et provincial dans le tableau 3a. Pour les trois capitales des territoires, ces pourcentages sont présentés au tableau 3b. Ces pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage (parmi l'ensemble des dépenses de consommation collectées durant l'entrevue). Deux séries de résultats sont fournies dans ces tableaux, une incluant et l'autre excluant les dépenses reliées aux services de communication (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), de télévision (via le câble, une antenne parabolique ou une ligne téléphonique), de radio par satellite, et de sécurité résidentielle. Cette distinction découle de l'utilisation grandissante des forfaits pour ce type de services. Les ménages sont souvent facturés pour des services combinés et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services individuels. La répartition du montant total du forfait fourni par le répondant aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

Tableau 3a
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation collectées à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2015

	Nombre de variables imputées ² (parmi 188)				Nombre de variables imputées ³ (parmi 193)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Canada	19,6	34,3	2,3	56,3	8,5	67,8	4,2	80,5
Terre-Neuve-et-Labrador	18,6	33,9	0,7	53,2	5,8	76,0	3,2	84,9
Île-du-Prince-Édouard	20,8	31,5	1,1	53,3	7,7	74,7	2,8	85,2
Nouvelle-Écosse	21,8	36,6	1,6	60,1	7,2	74,1	3,6	84,9
Nouveau-Brunswick	19,2	26,7	1,3	47,1	6,5	71,1	2,8	80,4
Québec	19,9	29,5	1,9	51,3	6,1	70,8	3,6	80,5
Ontario	17,7	33,5	2,0	53,2	10,1	59,8	3,3	73,3
Manitoba	17,9	46,4	5,8	70,1	10,4	62,9	8,9	82,2
Saskatchewan	18,8	37,5	1,7	58,0	10,4	66,0	3,3	79,7
Alberta	17,6	39,7	3,4	60,7	9,0	63,5	5,1	77,6
Colombie-Britannique	25,0	29,0	3,6	57,6	11,0	65,7	5,7	82,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

3. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Tableau 3b
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation collectées à l'entrevue, capitales des trois territoires, 2015

	Nombre de variables imputées ¹ (parmi 188)				Nombre de variables imputées ² (parmi 193)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Capitales des territoires	24,2	37,0	2,6	63,8	18,0	51,3	3,6	72,9
Whitehorse	20,1	37,3	2,9	60,3	15,2	54,9	3,4	73,5
Yellowknife	27,5	39,0	3,5	70,0	17,5	56,0	5,5	79,0
Iqaluit	25,7	32,7	0,0	58,4	24,8	34,7	0,0	59,4

1. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

2. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses liées aux services de communication, de télévision, de radio par satellite ou de sécurité résidentielle doivent donc tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses lorsqu'ils examinent ces services individuels. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels est présentée au tableau E1 de l'appendice E pour les provinces et au tableau H4 de l'appendice H pour les capitales des trois territoires. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée principalement pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant, pour assigner une liste d'items de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total a été fourni (par exemple, pour assigner des items d'épicerie et leur coût individuel lorsque le répondant a fourni uniquement le coût total de l'épicerie), ou pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information du répondant (par exemple, le type de produit de boulangerie). Les taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation sont présentés au tableau F1 de l'appendice F pour le Canada et au tableau H5 de l'appendice H pour les capitales des trois territoires. Chacun de ces taux représente la proportion d'items imputés parmi l'ensemble des items de dépenses provenant des journaux.

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Par exemple, les dépenses alimentaires de l'EDM sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (effectuée la dernière fois en 2001). Les dépenses alimentaires sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains items de dépenses déclarés, le type de produit alimentaire pouvait être connu (par exemple, produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple, lait écrémé, 1 % ou 2 %) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un

niveau très détaillé. Dans d'autres cas, presque aucune information sur le type de dépenses n'était disponible avant l'imputation (par exemple, on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien). Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'aussi peu d'information est disponible.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper, ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté au tableau F2 de l'appendice F pour le Canada et au tableau H6 de l'appendice H pour les capitales des trois territoires.

Finalement, les ménages ont la possibilité de soit fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Les tableaux 4a et 4b indiquent le pourcentage de dépenses pour chaque mode de déclaration pour les dépenses alimentaires, au restaurant, et pour les autres biens et services pour le Canada et les trois capitales du nord respectivement.

Tableau 4a
Mode de déclaration des dépenses du journal, Canada¹, 2015

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentaire	23,1	76,9
Restaurant	84,2	15,8
Autres biens et services	46,6	53,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau 4b
Mode de déclaration des dépenses du journal, capitales des trois territoires, 2015

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentaire	21,3	78,7
Restaurant	76,4	23,6
Autres biens et services	44,8	55,2

4.4 L'effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être rencontrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales.

5. Dérivation des tableaux de données

Cette section démontre comment sont dérivés les tableaux de données de l'EDM. Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Comme expliqué à la section 3.6, deux types de poids sont nécessaires pour l'EDM : un poids pour l'entrevue et un deuxième pour le journal. Ces deux poids sont utilisés pour dériver différents estimés à partir des données de l'enquête.

5.1 Estimation du nombre de ménages

Les estimations sont produites en utilisant deux séries de poids : l'une pour l'entrevue et l'autre pour le journal. Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale est équivalente entre les deux séries de poids pour les domaines suivants :

- Les ménages de taille une personne, deux et trois ou plus. En 2015 deux exceptions sont faites. Tout d'abord pour l'Île du Prince Édouard où deux tailles de ménage sont utilisées (une ou trois personnes ou plus, et deux personnes). Ensuite, pour Iqaluit, où le nombre de ménages estimé est équivalent entre les deux séries de poids seulement pour l'ensemble des ménages, toute taille confondue ;
- Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux (pour les dix provinces seulement).

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines est la même pour les deux séries de poids.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer de plus ou moins un certain écart entre les deux séries de poids, dépendant de la fiabilité de ces estimations. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids de l'entrevue, par opposition à celle du journal. La taille moyenne des ménages est également estimée à partir de la série de poids de l'entrevue.

Les estimations du nombre de ménages et de taille moyenne des ménages selon les différents domaines pour lesquels des estimations de dépenses sont produites dans les tableaux CANSIM sont présentées aux tableaux G1 et G2 de l'appendice G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'appendice H pour les capitales des trois territoires.

5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage

Les estimations basées à la fois sur les données de dépenses provenant de l'entrevue et celles provenant du journal sont produites en deux étapes : on produit premièrement des estimations pour les dépenses de l'entrevue et celles du journal séparément, puis on les additionne.

Pour les dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage de l'entrevue en utilisant la somme pondérée des dépenses de l'entrevue divisée par la somme des poids de l'entrevue. De même, les dépenses moyennes par ménage du journal sont estimées en utilisant la somme pondérée des dépenses du journal divisée par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. En utilisant cette approche, pour les domaines où cette estimation diffère entre l'entrevue et le journal, les dépenses moyennes par ménage combinant les données de l'entrevue et du journal ne correspondent pas exactement à la somme pondérée combinant les deux sources divisée par l'estimation du nombre de ménages (produite à partir de la série de poids de l'entrevue). Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme des dépenses moyennes par ménage pour toutes les catégories correspond au total des dépenses moyennes par ménage.

5.3 Exemples d'estimations de dépenses

Les tableaux de cette section présentent des exemples d'estimations produites séparément à partir de l'entrevue et du journal ainsi qu'un exemple d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal.

5.3.1 Exemples d'estimations du nombre des ménages et des dépenses

Les tableaux CANSIM présentent des estimations des dépenses moyennes par ménage. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages sont aussi disponibles à l'échelon national, régional et provincial et pour les capitales des territoires. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages pour d'autres domaines ne sont pas incluses dans ces tableaux, mais sont fournies aux tableaux G1 et G2 de l'appendice G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'appendice H pour les capitales des trois territoires.

Dans cette section, des exemples d'estimations du nombre de ménages basées sur les poids de l'entrevue et sur les poids du journal (tableau 5) ainsi que d'estimations de dépenses moyennes par ménage obtenues des données de l'entrevue et des données du journal (tableau 6) sont présentées pour montrer comment différentes estimations (présentées dans la section 5.4) sont calculées à partir des données de l'EDM¹.

Tableau 5
Estimation du nombre de ménages selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	nombre			
Estimation du nombre de ménages basée sur les poids de l'entrevue	13 514 009	4 812 813	4 219 949	4 481 247
Estimation du nombre de ménages basée sur les poids du journal	13 514 009	4 785 857	4 214 778	4 513 374

Tableau 6
Dépenses moyennes par ménage selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	dollars			
Dépenses moyenne par ménage provenant de l'entrevue				
Logement	15 210	23 712	9 643	11 320
Ameublement et équipement ménager	2 027	2 699	2 235	1 115
Vêtements et accessoires	3 360	4 289	3 268	2 448
Transport	11 229	14 505	12 389	6 638
Dépenses moyenne par ménage provenant du journal				
Dépenses alimentaires	7 795	9 234	8 465	5 642
Aliments achetés au magasin	5 588	6 583	6 053	4 098
Aliments achetés au restaurant	2 207	2 652	2 412	1 544

5.3.2 Exemples d'estimations combinant des dépenses de l'entrevue et du journal

Le tableau 7 présente les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par mode d'occupation telles que fournies aux tableaux de l'appendice G (non disponibles sur CANSIM), alors que le tableau 8 représente un exemple typique de tableau de dépenses moyennes par ménage fournis aux utilisateurs à partir des tableaux CANSIM de l'EDM.

Tableau 7
Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages basée sur les poids de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	13 514 009	4 812 813	4 219 949	4 481 247
Taille moyenne des ménages	2,48	3,03	2,3	2,05

1. Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM 2011 calculées avec des poids basés sur les projections démographiques du Recensement de 2006.

Tableau 8
Dépenses moyennes par ménage provenant de l'entrevue et du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	dollars			
Total des dépenses ¹	39 621	54 439	36 000	27 163
Dépenses alimentaires	7 795	9 234	8 465	5 642
Total des dépenses ¹	5 588	6 583	6 053	4 098
Dépenses alimentaires	2 207	2 652	2 412	1 544
Logement	15 210	23 712	9 643	11 320
Ameublement et équipement ménager	2 027	2 699	2 235	1 115
Vêtements et accessoires	3 360	4 289	3 268	2 448
Transport	11 229	14 505	12 389	6 638

1. Total des dépenses pour les catégories mentionnées dans cet exemple.

Les tableaux intermédiaires 5 et 6 ci-dessus ne sont pas disponibles aux utilisateurs, mais la section suivante présente des exemples montrant comment extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 7 et 8 ci-dessus.

5.4 Dérivation de différentes estimations

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les estimations de dépenses de l'EDM sont expliqués ci-dessous.

5.4.1 Dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (tableau 8) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la seconde ligne du tableau 7). Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation, pour les ménages locataires :

Dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires

$$= \frac{\text{Dépenses moyennes par ménage locataire en alimentation}}{\text{Taille moyenne des ménages locataires}}$$

Exemple :

$$\frac{5\,642 \$}{2,05} = 2\,752 \$$$

Au moment d'analyser les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur non-négligeable dans bon nombre de profils de dépenses.

5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer la part du budget qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100. Par exemple, pour les ménages locataires, le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage est dérivé comme suit en utilisant le tableau 8 :

$$\begin{aligned} & \textit{Pourcentage de la dépense moyenne par ménage en alimentation} \\ & \textit{dans le total des dépenses moyennes par ménage locataire} \\ & = \frac{\textit{Dépense moyenne en alimentation par ménage locataire}}{\textit{Dépense moyenne totale par ménage locataire}} \times 100 \end{aligned}$$

Exemple :

$$\frac{5\,642 \$}{27\,163 \$} \times 100 = 20,77 \%$$

5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage pour différentes catégories de dépenses dans une colonne pour obtenir de nouveaux totaux partiels. Par exemple, la dépense moyenne par ménage locataire, pour le logement et le transport combinés, est calculée comme suit :

$$\begin{aligned} & \textit{Dépense moyenne par ménage locataire pour le logement} + \\ & \textit{Dépense moyenne par ménage locataire en transport} \end{aligned}$$

Exemple :

$$11\,320 \$ + 6\,638 \$ = 17\,958 \$$$

5.4.4 Dépenses agrégées

Pour calculer les dépenses agrégées, multipliez les dépenses moyennes par ménage d'une colonne pour une catégorie de dépenses (tableau 8) par l'estimation du nombre de ménages de cette même colonne dans le tableau 7. Par exemple, la dépense agrégée en alimentation des ménages locataires est calculée comme suit :

$$\textit{Dépense moyenne en alimentation par ménage locataire} \times \textit{Nombre estimé de ménages locataires}$$

Exemple :

$$5\,642 \$ \times 4\,481\,247 = 25\,283\,195\,574 \$$$

Note : Puisque la variable de dépenses moyennes provient du journal et que l'estimation du nombre de ménages des domaines utilisés n'est pas exactement la même lorsqu'elle est produite avec les poids de l'entrevue et les poids du journal, l'estimation des dépenses agrégées est une approximation de la valeur qu'on aurait obtenue en ayant directement la somme pondérée de ces dépenses. En effet, si l'estimation du nombre de ménages basée sur les poids du journal du tableau 5 était utilisée (non disponible à partir des tableaux CANSIM) le résultat serait :

$$5\,642 \$ \times 4\,513\,374 = 25\,464\,456\,108 \$$$

Les dépenses agrégées sont exactes pour tous les domaines dont la somme des poids de l'entrevue et la somme des poids du journal sont les mêmes (voir section 5.1), de même que pour toutes les variables qui proviennent uniquement de l'entrevue.

5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes puis additionnez-les.

Par exemple, la dépense agrégée en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque) est calculée comme suit:

$$\begin{aligned} & \text{Dépense agrégée en alimentation des ménages propriétaires avec ou sans hypothèque} \\ & = \\ & \quad (\text{Dépense moyenne en alimentation par ménage propriétaire avec hypothèque} \\ & \quad \times \text{Nombre estimé de ménages propriétaires avec hypothèque}) \\ & \quad + \\ & \quad (\text{Dépense moyenne en alimentation par ménage propriétaire sans hypothèque} \times \\ & \quad \text{Nombre estimé de ménages propriétaires sans hypothèque}) \end{aligned}$$

Exemple :

$$(9\,234 \$ \times 4\,812\,813) + (8\,465 \$ \times 4\,219\,949) = 80\,163\,383\,527 \$$$

5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour une catégorie donnée de dépenses pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes, additionnez-les, puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes (tableau 7). Par exemple, la dépense moyenne par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation est calculée comme suit :

$$\frac{\begin{aligned} & (\text{Dépense moyenne en alimentation par ménage propriétaire avec hypothèque} \times) \\ & \quad \text{Nombre estimé de ménages propriétaires avec hypothèque} \\ & + \\ & (\text{Dépense moyenne en alimentation par ménage propriétaire sans hypothèque} \times) \\ & \quad \text{Nombre estimé de ménages propriétaires sans hypothèque} \end{aligned}}{\text{Nombre estimé de ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque)}}$$

Exemple :

$$\frac{(9\,234 \$ \times 4\,812\,813) + (8\,465 \$ \times 4\,219\,949)}{4\,812\,813 + 4\,219\,949} = 8\,875 \$$$

5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages

Ici, la part des dépenses d'un sous-groupe particulier de ménages représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses données qui appartient à ce sous-groupe de ménages (par exemple, le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation effectuées par ménage locataire). Ce pourcentage est calculé en dérivant les dépenses agrégées consacrées à la catégorie de dépenses par le sous-groupe particulier de ménages, qu'on divise par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages. Le résultat est ensuite multiplié par 100. Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires:

Pourcentage des dépenses en alimentation pour les ménages locataires

=

$$\frac{\text{Dépense moyenne en alimentation par ménage locataire} \times \text{nombre estimé de ménages locataires}}{\text{Dépense moyenne en alimentation de tous les ménages} \times \text{nombre estimé de tous les ménages}} \times 100$$

Exemple :

$$\frac{5\,642 \$ \times 4\,481\,247}{7\,795 \$ \times 13\,514\,009} \times 100 = 24,00 \%$$

6. Produits et services connexes

6.1 CANSIM

CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique) est une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels.

Huit tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles pour le Canada et les provinces. Le tableau 203-0021 présente des estimations détaillées des dépenses des ménages, tandis que les tableaux 203-0022 à 203-0026 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence, respectivement. Le tableau 203-0027 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Finalement, le tableau 203-0028 fournit des estimations détaillées des dépenses alimentaires.

Deux tableaux sont disponibles avec des estimations de l'EDM 2015 pour les trois capitales territoriales. Le tableau 203-0032 présente les estimations des dépenses des ménages, alors que le tableau 203-0033 présente de l'information sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

6.2 Totalisations personnalisées

Les clients ayant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées au niveau des dépenses détaillées des ménages.

7. Bibliographie

[1] Charlebois, J. et Dubreuil, G. 2011. Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending. Recueil de la Section des méthodes d'enquête, Assemblée annuelle de la Société Statistique du Canada, juin 2011.

Appendice A

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹ et provinces

Tableau A1

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2015

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴ nombre	Inutilisables	Utilisables	
Canada	7 621	2 441	170	5 010	65,7
Provinces de l'Atlantique	2 468	705	67	1 696	68,7
Terre-Neuve-et-Labrador	761	174	20	567	74,5
Île-du-Prince-Édouard	323	130	9	184	57,0
Nouvelle-Écosse	725	243	20	462	63,7
Nouveau-Brunswick	659	158	18	483	73,3
Québec	1 004	346	22	636	63,3
Ontario	1 131	413	19	699	61,8
Provinces des Prairies	2 182	696	49	1 437	65,9
Manitoba	711	227	14	470	66,1
Saskatchewan	689	174	17	498	72,3
Alberta	782	295	18	469	60,0
Colombie-Britannique	836	281	13	542	64,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Appendice B

Taux de réponse par mois de collecte, Canada¹

Tableau B1

Taux de réponse à l'entrevue par mois de collecte, Canada¹, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages	Ménages non	Ménages répondants	Taux de réponse ²
			ayant refusé de participer	répondants résiduels		
nombre						
pourcentage						
Tous les mois	17 603	1 608	4 588	684	10 723	60,9
Janvier	1 423	142	338	44	899	63,2
Février	1 455	151	384	50	870	59,8
Mars	1 459	137	361	36	925	63,4
Avril	1 464	142	367	58	897	61,3
Mai	1 470	112	363	54	941	64,0
Juin	1 460	125	399	66	870	59,6
Juillet	1 488	149	377	54	908	61,0
Août	1 462	122	383	64	893	61,1
Septembre	1 474	139	389	56	890	60,4
Octobre	1 477	104	413	85	875	59,2
Novembre	1 471	136	423	57	855	58,1
Décembre	1 500	149	391	60	900	60,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau B2

Taux de réponse au journal par mois de collecte, Canada¹, 2015

	Ménages admissibles ²	Ménages non répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	
nombre						
pourcentage						
Tous les mois	12 571	4 950	2 441	170	5 010	39,9
Janvier	715	265	137	9	304	42,5
Février	756	291	135	18	312	41,3
Mars	750	254	149	14	333	44,4
Avril	729	288	143	11	287	39,4
Mai	760	284	169	9	298	39,2
Juin	733	316	135	13	269	36,7
Juillet	744	281	150	4	309	41,5
Août	1 462	569	298	16	579	39,6
Septembre	1 474	584	276	21	593	40,2
Octobre	1 477	602	277	17	581	39,3
Novembre	1 471	616	269	23	563	38,3
Décembre	1 500	600	303	15	582	38,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Appendice C

Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada¹

Tableau C1

Taux de réponse à l'entrevue par taille de la région de résidence, Canada¹, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ²
						nombre
Tous les centres de population et régions rurales	17 603	1 608	4 588	684	10 723	60,9
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	4 652	519	1 198	183	2 752	59,2
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 503	178	422	54	849	56,5
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 805	113	535	80	1 077	59,7
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 858	274	774	129	1 681	58,8
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 855	135	528	74	1 118	60,3
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	2 240	183	529	69	1 459	65,1
Région rurale	2 690	206	602	95	1 787	66,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C2

Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, Canada¹, 2015

	Ménages admissibles ²	Ménages non répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	12 571	4 950	2 441	170	5 010	39,9
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	3 333	1 347	738	37	1 211	36,3
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 074	466	206	13	389	36,2
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 291	545	270	12	464	35,9
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 033	831	340	32	830	40,8
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 335	529	273	15	518	38,8
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	1 574	562	277	24	711	45,2
Région rurale	1 931	670	337	37	887	45,9

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C3
Taux de réponse à l'entrevue par type de logement, Canada¹, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ²
	nombre					pourcentage
Tous les types de logement	17 603	1 608	4 588	684	10 723	60,9
Maison individuelle	11 214	923	3 094	398	6 799	60,6
Maison jumelée ou en rangée	1 769	158	427	57	1 127	63,7
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 182	471	933	200	2 578	61,6
Autre	354	26	86	23	219	61,9
Non disponible	84	30	48	6	0	0,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C4
Taux de réponse au journal par type de logement, Canada¹, 2015

	Ménages admissibles ²	Ménages non répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	pourcentage
	nombre					
Tous les types de logement	12 571	4 950	2 441	170	5 010	39,9
Maison individuelle	8 002	3 185	1 476	99	3 242	40,5
Maison jumelée ou en rangée	1 259	469	241	17	532	42,3
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	2 990	1 136	685	49	1 120	37,5
Autre	269	109	39	5	116	43,1
Non disponible	51	51	0	0	0	0,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Appendice D

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada¹

Tableau D1

Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2015

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Tous les types de ménages	7 621	2 441	170	5 010	65,7
Ménage d'une personne	2 102	770	48	1 284	61,1
Ménage composé d'un couple sans enfant	2 385	659	38	1 688	70,8
Ménage composé d'un couple avec enfants	1 997	625	40	1 332	66,7
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	256	82	8	166	64,8
Famille monoparentale sans personne additionnelle	465	168	18	279	60,0
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	416	137	18	261	62,7

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D2

Taux de réponse au journal par mode d'occupation du logement, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2015

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Tous les modes d'occupation	7 621	2 441	170	5 010	65,7
Propriétaire sans hypothèque	2 729	780	44	1 905	69,8
Propriétaire avec hypothèque	2 689	850	53	1 786	66,4
Locataire (avec ou sans loyer payé)	2 203	811	73	1 319	59,9

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D3
Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2015

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Personnes de référence de tous âges	7 621	2 441	170	5 010	65,7
Moins de 30 ans	681	242	26	413	60,6
30 à 39 ans	1 141	382	31	728	63,8
40 à 54 ans	2 094	705	45	1 344	64,2
55 à 64 ans	1 606	491	28	1 087	67,7
65 ans et plus	2 099	621	40	1 438	68,5

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.
2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».
4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.
5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D4
Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2015

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Tous les quintiles de revenu	7 621	2 441	170	5 010	65,7
Quintile inférieur	1 569	567	51	951	60,6
Deuxième quintile	1 518	480	38	1 000	65,9
Troisième quintile	1 483	467	31	985	66,4
Quatrième quintile	1 508	424	30	1 054	69,9
Quintile supérieur	1 543	503	20	1 020	66,1

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.
2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.
3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».
4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.
5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Appendice E

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada¹

Tableau E1

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télédistribution, de diffusion par satellite et de sécurité résidentielle, Canada¹, 2015

	Impact de l'imputation² pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	54,5
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	12,4
Services de télévision et de radio par satellite	56,4
Services d'accès à Internet	54,3
Services de sécurité résidentielle	8,9

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Appendice F

Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada¹

Tableau F1

Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada¹, 2015

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,6	0,2	1,0
Autres biens et services	3,8	0,3	2,1
Toutes les dépenses	3,1	0,2	1,4
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	54,9	1,8	21,1
Autres biens et services	23,0	2,3	13,1
Toutes les dépenses	41,6	1,9	18,5
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	4,4	5,2	4,9
Autres biens et services	6,2	5,7	6,0
Toutes les dépenses	5,1	5,3	5,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau F2

Taux d'imputation pour les collations, boissons et repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada¹, 2015

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	0,80	0,38	0,73
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	3,88	6,91	4,36
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper, ou collation et boisson)	7,56	11,16	8,12

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Appendice G

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada¹

Tableau G1

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada¹, 2015

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Canada		
Toutes les classes	14 097 438	2,47
Région		
Région de l'Atlantique	994 663	2,32
Québec	3 546 741	2,29
Ontario	5 249 811	2,58
Région des Prairies	2 438 096	2,61
Colombie-Britannique	1 868 127	2,43
Province		
Terre-Neuve-et-Labrador	217 903	2,37
Île-du-Prince-Édouard	58 996	2,44
Nouvelle-Écosse	400 460	2,28
Nouveau-Brunswick	317 304	2,30
Québec	3 546 741	2,29
Ontario	5 249 811	2,58
Manitoba	477 520	2,52
Saskatchewan	427 075	2,47
Alberta	1 533 501	2,68
Colombie-Britannique	1 868 127	2,43
Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)		
Quintile inférieur	2 818 330	1,43
Deuxième quintile	2 820 566	2,11
Troisième quintile	2 818 210	2,57
Quatrième quintile	2 819 602	2,91
Quintile supérieur	2 820 730	3,35
Type de ménage		
Ménages d'une personne	3 998 961	1,00
Couples sans enfant	3 993 865	2,00
Couples avec enfants	3 865 823	3,98
Couples avec d'autres personnes apparentées ou non apparentées	654 321	4,88
Ménages monoparentaux sans personne additionnelle	700 791	2,62
Autres ménages avec des personnes apparentées ou non apparentées	883 677	2,80
Mode d'occupation du logement		
Propriétaire	9 440 902	2,69
Propriétaire avec hypothèque	5 150 435	3,05
Propriétaire sans hypothèque	4 290 467	2,26
Locataire	4 656 536	2,04
Taille de la région de résidence		
Centre de population 1 000 000 et plus	6 486 134	2,58
Centre de population 500 000 à 999 999	972 650	2,33
Centre de population 250 000 à 499 999	1 379 771	2,52
Centre de population 100 000 à 249 999	1 263 679	2,42
Centre de population 30 000 à 99 999	1 304 903	2,30
Centre de population de 1 000 à 29 999	1 299 688	2,32
Rural	1 390 613	2,38
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	1 492 432	2,12
30 à 39 ans	2 415 663	3,02
40 à 54 ans	4 148 064	3,04
55 à 64 ans	2 707 287	2,27
65 ans et plus	3 333 993	1,70

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau G2

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2015

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Terre-Neuve-et-Labrador		
Toutes les classes	217 903	2,37
Quintile inférieur	43 392	1,50
Deuxième quintile	43 608	1,98
Troisième quintile	43 622	2,41
Quatrième quintile	43 672	2,79
Quintile supérieur	43 609	3,18
Île-du-Prince-Édouard		
Toutes les classes	58 996	2,44
Quintile inférieur	11 790	1,40
Deuxième quintile	11 685	1,85
Troisième quintile	11 898	2,72
Quatrième quintile	11 781	2,86
Quintile supérieur	11 842	3,38
Nouvelle-Écosse		
Toutes les classes	400 460	2,28
Quintile inférieur	80 017	1,31
Deuxième quintile	80 134	1,87
Troisième quintile	79 571	2,44
Quatrième quintile	80 441	2,71
Quintile supérieur	80 297	3,07
Nouveau-Brunswick		
Toutes les classes	317 304	2,30
Quintile inférieur	63 188	1,36
Deuxième quintile	63 551	2,03
Troisième quintile	63 484	2,36
Quatrième quintile	63 391	2,80
Quintile supérieur	63 691	2,93
Québec		
Toutes les classes	3 546 741	2,29
Quintile inférieur	708 423	1,29
Deuxième quintile	709 580	1,82
Troisième quintile	709 007	2,31
Quatrième quintile	709 410	2,87
Quintile supérieur	710 322	3,13
Ontario		
Toutes les classes	5 249 811	2,58
Quintile inférieur	1 046 491	1,58
Deuxième quintile	1 050 658	2,38
Troisième quintile	1 052 183	2,70
Quatrième quintile	1 045 101	2,85
Quintile supérieur	1 055 378	3,39
Manitoba		
Toutes les classes	477 520	2,52
Quintile inférieur	95 363	1,41
Deuxième quintile	95 630	2,17
Troisième quintile	95 365	2,66
Quatrième quintile	95 229	2,91
Quintile supérieur	95 933	3,46
Saskatchewan		
Toutes les classes	427 075	2,47
Quintile inférieur	85 204	1,57
Deuxième quintile	85 336	1,97
Troisième quintile	85 571	2,47
Quatrième quintile	85 444	2,89
Quintile supérieur	85 520	3,43
Alberta		
Toutes les classes	1 533 501	2,68
Quintile inférieur	305 634	1,49
Deuxième quintile	305 175	2,35
Troisième quintile	307 651	2,93
Quatrième quintile	307 230	3,20
Quintile supérieur	307 811	3,41

Tableau G2 (fin)

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2015

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Colombie-Britannique		
Toutes les classes	1 868 127	2,43
Quintile inférieur	372 985	1,46
Deuxième quintile	373 092	1,85
Troisième quintile	374 414	2,41
Quatrième quintile	372 399	2,95
Quintile supérieur	375 237	3,47

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Appendice H

Taux de réponse et imputation, Whitehorse, Yellowknife, Iqaluit, 2015

Tableau H1

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, capitales des trois territoires, 2015

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux ¹			Taux de réponse ³
		Refusés ²	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Capitales des territoires	505	195	14	296	58,6
Whitehorse	204	83	4	117	57,4
Yellowknife	200	63	6	131	65,5
Iqaluit	101	49	4	48	47,5

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

2. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

3. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau H2

Taux de réponse à l'entrevue par trimestre, capitales des trois territoires, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages	Ménages non	Ménages répondants	Taux de réponse ¹
			ayant refusé de participer	répondants résiduels		
			nombre			
Capitales des territoires						
Tous les trimestres	767	64	183	15	505	65,8
Premier trimestre	192	18	47	6	121	63,0
Deuxième trimestre	190	15	46	3	126	66,3
Troisième trimestre	187	20	42	5	120	64,2
Quatrième trimestre	198	11	48	1	138	69,7
Whitehorse						
Tous les trimestres	333	11	112	6	204	61,3
Premier trimestre	78	4	28	2	44	56,4
Deuxième trimestre	83	2	31	0	50	60,2
Troisième trimestre	82	4	26	3	49	59,8
Quatrième trimestre	90	1	27	1	61	67,8
Yellowknife						
Tous les trimestres	297	40	51	6	200	67,3
Premier trimestre	79	9	16	3	51	64,6
Deuxième trimestre	74	11	10	2	51	68,9
Troisième trimestre	71	11	10	1	49	69,0
Quatrième trimestre	73	9	15	0	49	67,1
Iqaluit						
Tous les trimestres	137	13	20	3	101	73,7
Premier trimestre	35	5	3	1	26	74,3
Deuxième trimestre	33	2	5	1	25	75,8
Troisième trimestre	34	5	6	1	22	64,7
Quatrième trimestre	35	1	6	0	28	80,0

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau H3
Taux de réponse au journal par trimestre, capitales des trois territoires, 2015

	Ménages admissibles	Ménages non répondants à l'entrevue ²	Journaux ¹			Taux de réponse ⁴ pourcentage
			Refusés ³ nombre	Inutiles	Utilisables	
Capitales des territoires						
Tous les trimestres	767	262	195	14	296	38,6
Premier trimestre	192	71	35	4	82	42,7
Deuxième trimestre	190	64	55	4	67	35,3
Troisième trimestre	187	67	48	4	68	36,4
Quatrième trimestre	198	60	57	2	79	39,9
Whitehorse						
Tous les trimestres	333	129	83	4	117	35,1
Premier trimestre	78	34	15	1	28	35,9
Deuxième trimestre	83	33	25	1	24	28,9
Troisième trimestre	82	33	20	1	28	34,1
Quatrième trimestre	90	29	23	1	37	41,1
Yellowknife						
Tous les trimestres	297	97	63	6	131	44,1
Premier trimestre	79	28	15	1	35	44,3
Deuxième trimestre	74	23	11	2	38	51,4
Troisième trimestre	71	22	16	2	31	43,7
Quatrième trimestre	73	24	21	1	27	37,0
Iqaluit						
Tous les trimestres	137	36	49	4	48	35,0
Premier trimestre	35	9	5	2	19	54,3
Deuxième trimestre	33	8	19	1	5	15,2
Troisième trimestre	34	12	12	1	9	26,5
Quatrième trimestre	35	7	13	0	15	42,9

1. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Tableau H4
Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télédistribution, de diffusion par satellite et de sécurité résidentielle, capitales des trois territoires, 2015

	Impact de l'imputation ¹ pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	20,3
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	2,6
Services de télévision et de radio par satellite	34,4
Services d'accès à Internet	33,1
Services de sécurité résidentielle	2,1

1. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Tableau H5

Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, capitales des trois territoires, 2015

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
		pourcentage	
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,1	0,4	1,0
Autres biens et services	4,7	0,8	2,8
Toutes les dépenses	3,3	0,5	1,6
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	56,5	2,1	20,6
Autres biens et services	26,0	3,5	15,0
Toutes les dépenses	43,4	2,5	18,7
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	3,2	5,2	4,5
Autres biens et services	6,0	6,4	6,2
Toutes les dépenses	4,4	5,5	5,1

Tableau H6

Taux d'imputation pour les collations, boissons et repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, capitales des trois territoires, 2015

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
		pourcentage	
Imputation du coût total	1,66	0,77	1,45
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	4,65	8,95	5,67
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper, ou collation et boisson)	9,62	12,53	10,31

Tableau H7

Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages, capitales des trois territoires, 2015

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Capitales des trois territoires	20 800	2,53
Whitehorse	10 747	2,34
Yellowknife	7 337	2,70
Iqaluit	2 716	2,85

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.